

Centre Communal d'Action Sociale
Ville de Tours

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°23-39

Séance du 12 mai 2023

Date de convocation : 05/05/2023 L'an 2023, le 12 mai à 14h30, le Conseil
Administrateurs en exercice : 17 d'Administration du CCAS de la ville de Tours,
Administrateurs présents : 11/17 dûment convoqué par sa Vice-Présidente, s'est réuni
Administrateurs votants : 16/17 dans la salle du Conseil d'Administration du CCAS.

Présents : 11/17

Pouvoirs : 5/17

Excusés : 1/17

Étaient présents : Mme MOUSSOUNI, Mme QUINTON, Mme BLET, Mme DARIES,
M. BRUN, M. PIERRE, Mme CABANNE, M. GARNAUD, M.
FLEISCH, Mme LEVAVASSEUR, Mme SERRA.

Avaient donné pouvoir : M. DENIS à Mme MOUSSOUNI, Mme WANNERROY à Mme
QUINTON, M. OREAL à M. GARNAUD, Mme BECARD à Mme
BLET et Mme MAUDUIT à M. FLEISCH.

Était absent excusé : M. MUSSARD.

**Tome 1 - N°23-39 - OBJET : Convention d'objectifs entre le Conseil Départemental
d'Indre-et-Loire et le Centre d'Hébergement Paul Bert dans le cadre du Programme
Départemental pour l'insertion et l'Emploi au titre de l'année 2023.**

Le Département d'Indre-et-Loire a lancé en 2022 un appel à projets intitulé « Offre
d'insertion au bénéfice des publics en situation d'exclusion » dans la perspective du
Programme Départemental pour l'Insertion et l'Emploi (PDIE) 2023-2026.

L'action portée par le CCAS de Tours dans le domaine de l'hébergement d'urgence à
travers le Centre Paul Bert s'adresse, entre autres, à des jeunes de 18 à 25 ans et à des
bénéficiaires du RSA désocialisés et en grande précarité. La structure contribue donc à

créer des conditions favorisant leur insertion sociale et professionnelle, objet de la réponse à l'appel à projets mentionné.

Pour rappel, en 2022, le Centre Paul Bert a accueilli quarante allocataires du RSA et une trentaine de jeunes majeurs de moins de 26 ans.

La subvention attribuée par le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire dans le cadre de ce nouvel appel à projets pour l'année 2023 reste à hauteur de ce qui était alloué les années précédentes, à savoir 25 320 euros.

Après en avoir délibéré, les administrateurs autorisent Mme la Vice-Présidente à signer la convention d'objectifs entre le Conseil Départemental et le CCAS pour cette action s'inscrivant dans le cadre du Programme Départemental pour l'Insertion et l'Emploi.

Délibération approuvée à l'unanimité.



Pour le Maire, Président du CCAS
Et par Délégation
La Vice-Présidente,

Rachel MOUSSOUNI